

Arrondissement de :
Céret

N°2014/36

Canton de :
Prats-De-Mollo

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **1**
Sous-Domaine :
1.2

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du trente octobre deux mille quatorze à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Objet : **choix gérant multiple-rural pour mise en place DSP**

Présents : Mesdames DEMOULIN Pierrette, MONIE Danielle, MARGALEF Marie-Andrée, Messieurs CAPALLERA Jean-Paul, JUANOLE Michel, FIGA Georges.

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : Sept

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
28 octobre 2014

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 31/10/2014

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 31/10/2014

Suite à l'ouverture des plis de ce jour par la commission et, après examen du seul dossier de candidature reçu et après entretien avec le candidat, la commission d'appel à candidature a émis un avis favorable pour retenir la candidature de Monsieur JACQUEMIN Didier, en tant que gérant du multiple-rural.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

A l'unanimité des membres présents, les conseillers acceptent ce choix.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION
LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

Lamanère, le 31 octobre 2014

Le Maire,
Agnès PARAYRE

Accusé de réception Préfecture du
N°

